



Accord pour la consultation des données de personne dans MyVisana

Nom/Prénom	<input type="text"/>
Rue n°	<input type="text"/>
NPA/localité	<input type="text"/>
N° d'assuré/e	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

Je confirme/nous confirmons par la présente que je suis/nous sommes d'accord avec les «Dispositions pour l'utilisation de MyVisana».

Lieu/Date	<input type="text"/>
Signature du preneur d'assurance	<input type="text"/>

Membres de la famille (conformément au chiffre 4 «Dispositions pour l'utilisation de MyVisana»)

Signature d'une personne assurée suppl.	<input type="text"/>
Signature d'une personne assurée suppl.	<input type="text"/>
Signature d'une personne assurée suppl.	<input type="text"/>
Signature d'une personne assurée suppl.	<input type="text"/>

Prière d'envoyer à

Visana Services SA
Centre de service à la clientèle
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 15

Visana Services AG, Weltpoststrasse 19, 3000 Bern 15
Tel. 031 357 91 11, Fax 031 357 96 22, www.visana.ch

1 Données d'accès à MyVisana

1.1 Accèdent à MyVisana les personnes s'étant identifiées par tous les moyens demandés, c'est-à-dire ayant entré les données suivantes:

- ID d'utilisateur/trice
- mot de passe personnel, librement choisi
- code correspondant à la carte matrice personnelle.

Les caractéristiques de légitimation indiquées ici peuvent à tout moment être modifiées ou remplacées par Visana.

1.2 Le mot de passe initial fourni par Visana doit être modifié dès réception. Il est fortement recommandé de changer régulièrement son mot de passe.

1.3 Vis-à-vis de Visana, toute personne qui se légitime conformément au chiffre 1.1 est réputée autorisée à l'utilisation de MyVisana.

2 Devoirs de diligence de la clientèle

2.1 Toutes les caractéristiques d'identification (chiffre 1.1) doivent être gardées secrètes par les utilisatrices/teurs et être protégées contre les usages frauduleux par des personnes non autorisées. Après avoir été modifiés (chiffre 1.2), les mots de passe ne doivent notamment pas être consignés par écrit ou mémorisés sur l'ordinateur sans protection. Le/la client/e endosse tous les risques résultant de la divulgation de ses caractéristiques de légitimation.

2.2 Lorsqu'il y a lieu de croire qu'un tiers non autorisé a eu connaissance du mot de passe ou est en possession d'une copie de la carte matrice, il faut immédiatement en informer Visana.

2.3 Le/la client/e porte toutes les conséquences de l'utilisation (abusive aussi) de ses propres caractéristiques d'identification ou de celles d'autres utilisateurs/trices.

3 Sécurité dans MyVisana, exclusion de la responsabilité de Visana

3.1 Malgré toutes les dispositions sécuritaires conformes au dernier état de la technique, il n'est pas possible de garantir une sécurité absolue, ni du côté de Visana ni de celui de la clientèle. Le terminal de l'utilisateur/trice fait partie du système. Il est toutefois hors de portée du champ de contrôle de Visana et peut devenir un point faible du système. Malgré toutes les mesures de sécurité, Visana ne peut pas se porter garante du terminal car ceci est techniquement impossible (voir chiffre 3.2 pour les risques).

3.2 L'utilisateur/trice prend notamment connaissance des risques suivants:

- une connaissance du système et des dispositions sécuritaires au niveau de l'appareil du poste de travail insuffisantes facilitent un accès non autorisé (p. ex. mémorisation pas assez protégée de données sur le disque dur, transfert de fichiers, reflet d'écran, etc.). Il incombe à l'utilisateur/trice de s'informer avec précision sur les consignes sécuritaires exigées.
- Les données sont transportées entre autres via un réseau publique, accessible à tout un chacun (p. ex. Internet). Les données peuvent être transmises de façon incontrôlée et traverser les frontières. Cela vaut aussi pour un transfert de données pour lequel l'émetteur et le destinataire se trouvent tous deux en Suisse.

Les différents paquets de données sont cryptés avant d'être transmis. Cependant, l'identité de l'émetteur et du destinataire n'est pas codée. Les conclusions qui pourraient en être tirées quant à une relation de clientèle existant entre le client/la cliente et Visana sont donc envisageables pour un tiers.

- Personne ne peut exclure l'élaboration d'une caractéristique de trafic du client par l'exploitant de réseau (p. ex. le fournisseur d'accès à Internet), ce qui signifie que ce dernier a la possibilité de retracer les différents contacts de la clientèle.
- Il existe un risque latent qu'un tiers accède à l'ordinateur du client sans être repéré pendant l'utilisation de MyVisana.
- Il existe un risque pour que des virus informatiques et autres éléments se propagent sur l'ordinateur lors de l'utilisation d'un réseau (p. ex. Internet) dès que l'ordinateur du client/de la cliente entre en contact avec le réseau. Les programmes anti-virus existant sur le marché permettent au client/à la cliente d'étayer ses mesures de sécurité.
- Il est important que le client/la cliente ne travaille qu'avec des logiciels émanant de sources dignes de confiance.

- 3.3 Si un/e client/e emploie un logiciel de sécurité de sorte à aller contre son devoir de diligence (chiffre 2), il/elle porte la responsabilité pour tout dommage qui en résulterait.
- 3.4 Visana ne se porte pas garante de l'intégralité et de l'exactitude des données, informations et communications MyVisana dont elle a fourni l'accès au client/à la cliente, si elles peuvent être consultées via Internet.
- 3.5 Toute responsabilité de Visana pour les dommages causés à l'utilisateur/trice à la suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de saturation du réseau, d'interruptions (y compris les travaux d'entretien requis par le système), de pannes, d'interventions illicites ou de l'encombrement délibéré des équipements de télécommunication et des réseaux ou en raison d'autres défaillances de la part des exploitants de télécommunication ou de réseau est exclue.
- 3.6 Par ailleurs, Visana exclut expressément toute responsabilité pour les logiciels (p. ex. sur disquette/CD ou par téléchargement) et le matériel informatique (y compris les caractéristiques d'identification) qu'elle a fournis (p. ex. sur disquette/CD ou par téléchargement) ainsi que pour les conséquences résultant du transport ou survenant pendant le transport du logiciel via un réseau (p. ex. Internet).
- 3.7 Si elle constate des risques pour la sécurité, Visana se réserve le droit d'interrompre à tout moment les prestations de MyVisana afin de protéger la clientèle jusqu'à ce que le risque ait été écarté. Visana n'est pas responsable du préjudice éventuellement occasionné par cette interruption.

4 Consultation des données par une famille

Visana établit un accès pour le numéro d'assurance du preneur d'assurance (voir chiffre 1.1). Si plusieurs personnes sont assurées sous ce numéro, le client/la cliente obtient donc un accès aux données de tous les membres de la famille. Dans ce cas, les conjoints doivent tous deux signer l'accord. Si des enfants majeurs (à partir de 18 ans révolus) sont assurés sous le même numéro d'assurance, ils doivent également signer l'accord. Si un membre de la famille ne veut pas que ses données puissent être consultées par les autres membres, Visana doit en être informée afin que la personne en question reçoive un accès indépendant avec un nouveau numéro d'assurance.

5 Blocage de l'accès

Visana est autorisée, à tout moment, sans avoir à justifier de ses motivations et sans résiliation préalable, à bloquer l'accès du/de la client/e si elle estime que cette mesure est appropriée pour des raisons de fond.